

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 16 juin 2014

Convocation : 10 juin 2014

Affichage : 10 juin 2014

Le 16 juin 2014 à 20h15, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druetz.

**Présents** : (17 puis 18)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, INGOUF-BIRETTE Isabelle, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, GOURDIN René, FLEURY Jean-Marie, ALESSANDRINI Marie-Claude, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, LAY Laurence, TURBERT Alexandra, SAINT AUBERT Julien, RAMARÉ Henri, POUTEAU Thérèse, LEMOINE Julie, VAUR Jean-Pierre, THARSILE Marie-Berthe (vote à prendre en compte à partir du point n° 4 délibération N° 52/2014),

**Absent(s)** : (2 puis 1) SADOT Jackie (excusé)

**Procuration** : (1)

M. Jackie SADOT a donné procuration à Mme Thérèse LESEIGNEUR

**Votants** : 18 puis 19 à partir de la délibération n° 52/2014

**Secrétaire de séance** : SAINT-AUBERT Julien

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux de conseil municipal des 17 et 22 avril 2014
2. Tirage au sort des jurés d'assises
3. Budget caravaning Le Clos Moisson : demande d'admission en non-valeur de titres de recettes non recouvrés, suite à une décision du Tribunal d'instance de Cherbourg prononçant l'effacement des dettes d'un ex résident du Clos Moisson et décision modificative budgétaire s'y rapportant.
4. Subventions et participations
5. Avenant à la convention SNSM : modification des indices de rémunération des sauveteurs.
6. Renouvellement des baux des logements situés 605 et 619 rue Saint Laurent.
7. Modification de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire concernant :
  - les droits de place
  - le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.
8. Affaires, questions et informations diverses :
  - Présentation des résultats des travaux de cartographie sur les « Territoires à risque important d'inondation » (TRI).

\*\*\*\*\*

## **1. Approbation des procès-verbaux de conseil municipal des 17 et 22 avril 2014**

Les membres du conseil sont invités à approuver les procès-verbaux des réunions de conseil municipal du 17 et 22 avril 2014. Approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

## **2. Tirage au sort des jurés d'assises (délibération n°50/2014)**

Comme chaque année, les membres du conseil municipal procèdent au tirage au sort publiquement et à partir de la liste électorale (générale) d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 12 mai 2014 soit :

Canton de la Hague, Urville-Nacqueville : 2 jurés donc 2 x 3 = 6 personnes seront tirées au sort.

Pour ce faire ils procèdent de la manière suivante :

Un premier tirage donnera le numéro de la page (de 0 à 200), un deuxième le numéro de la ligne (de 1 à 10), car la liste électorale comporte que 200 pages de dix lignes.

Lors du tirage, le maire ne s'occupe pas des incapacités ou incompatibilités toutefois il ne doit retenir que les personnes ayant atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit (date de naissance jusqu'au 31/12/1991).

La liste communale ne pourra également comprendre des jurés qui, bien qu'inscrits sur la liste générale des électeurs de la commune, au titre de contribuables par exemple, n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'assises, c'est-à-dire du département.

Les personnes se trouvant dans cette situation doivent prendre l'attache de la commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale mentionnée plus haut, en vue d'obtenir leur radiation. (Observation à retenir éventuellement pour des résidents français à l'étranger.)

Le tirage au sort de personnes radiées de la liste électorale serait à considérer comme nul.

Un retraitage sera réalisé en cas de personne radiée de la liste électorale (décès et radiation INSEE).

Le tirage a donné les résultats suivants :

1 – LEVOS Camille	N° ...1953
2 – LOHIER Nicolas	N° ...1198
3 – THARSILE Laurent	N° ...1679
4 – BUSIN Olivier	N° .....244
5 – LERAY Catherine	N°... 1110
6 – MALASSIS Philippe	N°... 1246

### **3. Budget caravaning Le Clos Moisson : demande d'admission en non-valeur de titres de recettes non recouverts, suite à une décision du Tribunal d'instance de Cherbourg prononçant l'effacement des dettes d'ex-résidents du Clos Moisson et décision modificative budgétaire s'y rapportant. (Délibération n°51/2014)**

La trésorerie de BEAUMONT-HAGUE nous adresse deux dossiers de demande d'admission en non-valeur concernant deux ex-résidents du Clos Moisson.

Pour ces deux personnes, le comptable expose qu'il ne peut recouvrer les titres dus.

#### Pour le premier cas :

Titres dus :

N°36 pour l'année 2008, n°13, n°22, n°26, n°5 pour l'année 2009, n°21 et n°4 pour l'année 2010, n°108, n°114, n°124, n°139, n°59, n°71 pour l'année 2012 pour un montant total de 5 664.22 €.

Le Tribunal d'Instance de Cherbourg a ouvert la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et a prononcé l'effacement de la dette le 3/04/2014.

Les membres du conseil sont invités à approuver l'admission en non-valeur de ces titres :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n° 36 pour l'année 2008, n°13, n°22, n°26, n°5 pour l'année 2009, n°21, n°4 pour l'année 2010, n°108, n°114, n°124, n°139, n°59, n°71 pour l'année 2012 pour un montant total de **5 664.22 €**.

Article 2 : Autorise l'ouverture d'un crédit en dépenses au budget de l'exercice en cours du caravanning Le Clos Moisson à l'article 6541 pour le même montant.

Votants : 18 Pour « 18 » contre « 0 » abstention « 0 »

Pour le deuxième cas :

Titres dus :

N°38 pour l'année 2010, n°13, n°2, n°26, n°35, n°40, n°46, n°53, n°62, n°69, n°76, n°84 pour l'année 2011, n°122, n°131, n°144, n°154, n°68, n°77, n°88 pour l'année 2012, n°105, n°71, n°82 pour l'année 2013.

Le Tribunal d'Instance de Cherbourg a ouvert la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif et l'effacement des dettes le 16/05/2014.

Les membres du conseil sont invités à approuver l'admission en non-valeur de ces titres :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuvé à l'unanimité

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°38 pour l'année 2010, n°13, n°2, n°26, n°35, n°40, n°46, n°53, n°62, n°69, n°76, n°84 pour l'année 2011, n°122, n°131, n°144, 154, n°68, n°77, n°88 pour l'année 2012, n°105, n°71, n°82 pour l'année 2013 pour un montant total de **4 261.94 €**.

Article 2 : Autorise l'ouverture d'un crédit en dépenses au budget de l'exercice en cours du caravanning Le Clos Moisson à l'article 6541 pour le même montant.

Votants : 18 Pour « 18 » contre « 0 » abstention « 0 »

Proposition de décision modificative budgétaire consécutive à ces admissions en non-valeur :

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative suivante :

Budget caravanning le Clos Moisson :

Article	Crédit BP 2014	Modification de la ligne de crédit	Etat de la ligne de crédit après modification
61522 : entretien de bâtiments	7 850.66 €	'-' 4 800,00 €	3 050,66 €
6231 : annonce et insertion	4 500,00 €	'-' 3 000,00€	1 500,00 €
61521 : entretien de terrain	3 700,00 €	'-' 2 126.16 €	1 573,84 €
6541 : créances admises en non-valeur	2 709.80 €	+ <b>9 926.16 €</b>	12 635.96 €

Votants : 18 Pour « 18 » contre « 0 » abstention « 0 »

#### 4. Subventions et participations (Délibération n°52/2014)

Subventions et participations se rapportant à la délégation de M. Patrick Cauchebrais : Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la proposition de subventions annexée à la présente. Messieurs Gilles RENET, président de la Société de chasse de

l'Union, et René Gourdin, président de l'association Los Mapados, ne prennent pas part au vote pour les lignes concernant leurs associations.

L'ensemble des subventions sauf Société de chasse de l'Union et Association Los Mapados :

Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

Subvention relative à la Société de chasse de l'Union et l'Association Los Mapados :

Votants : 18 pour « 18 » contre « 0 » abstention « 0 »

#### 5. Avenant à la convention SNSM relative à la modification des indices de rémunération des sauveteurs. (Délibération n°53/2014)

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) dont le siège est situé à Paris.

Objet de l'avenant : Modification de l'article 2.1 de l'annexe concernant les indices de rémunérations des sauveteurs qualifiés, adjoint au chef de poste et chef de poste.

Grade	Indices brut/majoré convention 2013	Rémunération mensuelle 2013	Nouveaux indices proposés dans l'avenant 2014	Rémunération mensuelle 2014
Chef de poste	398/362	1676.16 €	404/365	1690.05 €
Adjoint au Chef de poste	360/335	1551.91 €	368/341	1578.92 €
Sauveteur qualifié	325/310	1453.39 €	336/318	1472.48 €
SMIC		1430.22 €		1445.38 €
Indice minimum de rémunération (indice 309)		1430.76 €		1430.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la délibération ci-dessous.

Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

#### 6. Renouvellement des baux des logements situés 605 et 619 rue Saint Laurent. (Délibération n°54/2014)

Logement 619, rue Saint Laurent :

Les membres du conseil sont invités à autoriser le renouvellement du bail consenti au locataire occupant le logement des écoles situé 619 rue Saint Laurent, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, sous réserve que le logement n'ait pas été sollicité par un instituteur qui pourrait être nommé à Urville-Nacqueville à la rentrée.

Les loyers mensuels s'élèveront à

$$211.50 \text{ €} \times 124.83/123.97 = 212.96 \text{ €}$$

Logement 605, rue Saint Laurent :

Les membres du conseil sont invités à autoriser le renouvellement du bail consenti au locataire occupant le logement des écoles situé 605 rue Saint Laurent du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, sous réserve que le logement n'ait pas été sollicité par un instituteur qui pourrait être nommé à Urville-Nacqueville à la rentrée.

Les loyers mensuels s'élèveront à

$$211.50 \text{ €} \times 124.83/123.97 = 212.96 \text{ €}$$

- *indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 connu à ce jour (124.83)*
- *indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 connu à ce jour (123.97)*

Pour les deux logements : Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

**7. Modification de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire concernant : (Délibération n°55/2014)**

Après avoir informé le conseil du courrier de la sous-préfecture relatif à la délibération du conseil municipal du 8 avril 2014 qui invite le conseil à préciser un montant plafond concernant les tarifs des droits de stationnement et à lister les associations dont il autorise le maire à renouveler l'adhésion.

- les droits de place / plafond proposé : 10 euros par jour et par emplacement.
- le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre, liste proposée : Association Nationale des Elus du Littoral, l'association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de la Manche.

Approuvé à l'unanimité : Votants : 19 Pour « 19 » contre « 0 » abstention « 0 »

**8. Affaires, questions et informations diverses :**

- Présentation des résultats des travaux de cartographie sur les « Territoires à risque important d'inondation » (TRI).
- Jean Marie FLEURY est désigné coordinateur pour le recensement.

**9. Dossier de la batterie : Mme le maire invite le conseil à prendre connaissance et étudier les trois scénarii proposés par le cabinet Prost.**

FIN DE SEANCE A 22H15

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 16 juin 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 juin 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

## Annexe à la délibération n°52/2014 : subventions et participations

Type	Association	Adresse	N° d'association	SIREN / SIRET	article budgétaire	Proposition du groupe de travail	voté par le conseil
Convention/participation	ASSUN BASKET CLUB DE LA HAGUE	Urville-Nacqueville		414 6912 46	65738	7 732 €	7 732 €
Convention/participation	ASSUN VOILE	Urville-Nacqueville		411 124 944	65738	5 785 €	5 785 €
Convention/participation	ASSUN TENNIS	Urville-Nacqueville		408 363 596	65738	4 714 €	4 714 €
Convention/participation	ASSUN FOOTBALL	Urville-Nacqueville	w 502000847		65738	4 414 €	4 414 €
Subvention/activités de sports	Judo Club de la Hague	Chasse Ferronnet complexe sportif de Beaumont-Hague		351 524 640	6574	180 €	180 €
Subvention/activités de sports	ASSUN FEDERATION	Le Fort Urville-Nacqueville	w502001298		6574	19 000 €	19 000 €
Subvention/activités de sports	Société Hippique Rurale				6574	0 €	0 €
Subvention/activités de sports	Hague Natation	Mairie de Beaumont-Hague		433 056 926	6574	100 €	100 €
Subvention/activités de sports	Aéropage Club Cherbourg Hague				6574	0 €	0 €
Subvention/activités de sports	Hague Racing Club Juniors	Circuit de la Lande St Nazaire à Gréville-Hague	w502001161	499 617 231	6574	100 €	100 €
Subvention/activités de sports	Association Gymnastique Volontaire de la Hague				6574	0 €	0 €
Subvention/activités de sports	Hague Marine	Frédéric Guibot 37 route de l'église Acqueville		439 389 479	6574	220 €	220 €
Subvention/activités de sports	Les Haguards				6574	0 €	0 €
Subvention/activités de sports	Pointe Hague Handball				6574	30 €	30 €
Subvention/activités de sports	Etoile Sportive Pointe Hague				6574	220 €	220 €
Subvention/activités de sports	Société de Chasse de l'UNION	Chez M. Gilles Renet, 15 rue des Marettes Urville-			6574	350 €	350 €
Subvention/exceptionnelles	CFCTNL section presqu'île	Urville-Nacqueville			6574	1 000 €	1 000 €
Subvention/activités culturelles	Chorale aux Quatre Vents			502 003 407	6574	30 €	30 €
Subvention/activités culturelles	Comité des fêtes	Monsieur André Mesnage 15 allée du Marais, Urville-	w502001254	500 468 327	6574	3 000 €	3 000 €
Subvention/activités culturelles	Planète mômes	68 route des Héleine, Acqueville			6574	30 €	30 €
Subvention/activités culturelles	Associations Familles Rurales	230 rue Saint Martin, Urville-Nacqueville			6574	2 560 €	2 560 €
Subvention/activités culturelles	Los Mapados	M. Gourdin René 1130 rue du Nez Urville-Nacqueville		534 104 418	6574	120 €	120 €
Subvention/activités culturelles	Hag'FM	30 résidence Cotis Capel Beaumont- Hague		484 539 309	6574	100 €	100 €
Subvention/activités culturelles	Collectif Association Artistique et Culturelles (CAACH)	Françoise Gaudaire, Omonville-La-Rogue	w502001298	491 224 853	6574	140 €	140 €
Subvention/activités culturelles	Association Antirouille		0502003959	424 350 957 0017	6574	60 €	60 €
Subvention/ activités diverses	UNC	M. Dupré Urville-Nacqueville		500 070 792	6574	150 €	150 €
Subvention/ activités diverses	Association des Pêcheurs professionnels de la CCH	23 rés. Des Arbres Omonville-La-Rogue			6574	0 €	0 €
					Total	50 035 €	50 035 €
					art. 65738	22 645 €	22 645 €
					art. 6574	27 390 €	27 390 €